

Prison et médiation, des paradoxes féconds et une neutralité fructueuse

Elisabeth Schmitlin
Médiatrice familiale Diplômée d'Etat. Médiation en milieu carcéral

Si tu n'espères pas l'inespéré, tu ne le trouveras pas.

Héraclite

Dans le monde carcéral, où la méfiance est davantage de mise, la neutralité est particulièrement mise à l'épreuve dans un contexte de réprobation morale, de jugement et de condamnation judiciaire sur des questions d'ordre public qui ne souffrent pas la médiation.

On pourrait presque douter des possibilités d'une telle médiation « famili-pénale » dans un univers où les mots liberté, indépendance, confidentialité...et neutralité paraissent difficiles à mettre en œuvre. Ils n'en sont que plus nécessaires.

Mais cela exige une double loyauté : agir en totale conformité juridique et réglementaire avec l'Institution pénitentiaire, et en totale loyauté humaine avec personnes détenues et familles.

En même temps et surtout, la médiation, du moins la médiation familiale, est appelée en prison par des nécessités plus grandes qu'ailleurs.

En effet, elle est la chance pour quelqu'un de découvrir que sa parole a une consistance et une autorité.

I - Prison et médiation: un paradoxe et une toile de fond

La médiation familiale et la prison apparaissent comme deux espaces antinomiques :

- **La médiation familiale comme un espace relationnel** qui favorise le débat tant autour de ce qui fait lien que de ce qui sépare.
- **La prison comme un espace rétréci de clôture** où la parole est contenue, contrôlée, voire confisquée.

Ce paradoxe a principalement pour toile de fond deux décalages et une différence.

- Deux décalages : **un décalage physique**, du fait de la séparation ; **un décalage psychique** du fait des projections du parent détenu et du coparent libre.
- **Une différence de nature dans le vécu du temps** : la personne détenue vit dans un temps répétitif alors que la famille vit dans un temps linéaire. Chacun voudrait imposer son tempo à l'autre.

« Les internés font la constatation vécue d'un temps immobile, comme si ce dernier devenait purement subjectif »¹

¹ Alvaro ESCOBAR MOLINA, "l'enfermement", éditions Klincksieck, collection : rencontres dialectiques, p. 55

II - Une constatation : pourquoi si peu d'accords ?

Pratiquement, peu de personnes acceptent l'idée de rédiger des accords de médiation : quelle en est la raison ?

Serait-ce parce que la parole engagée a une valeur propre, autonome, « libre », alors que la rédaction d'accords, voire leur homologation d'une autorité judiciaire serait hétéronome, extérieure, indice que l'on doute de la force de l'accord par lui-même ?

La médiation familiale ? Avoir un allié : pourquoi la personne détenue en a-t-elle besoin ? Pour partager son sentiment d'innocence, pour se sentir plus fort, pour avoir davantage confiance en elle car celle-ci pense que, sans allié, elle n'a aucune chance de s'en sortir, elle n'est rien !!

En prison, il y a le discours d'une haine violente du dehors alimentée en permanence, les autres sont une agression parce qu'ils sont dans un monde qui ignore tout des contraintes de l'enfermement.

Ainsi, la personne détenue doit se protéger avec des « armes » car elle n'a aucune confiance dans sa parole.

Cette parole est devenue le lieu des juges, des avocats et/ou de sa propre violence : un pouvoir de contrainte sur l'autre est parfaitement lié au fait que la personne détenue ne reconnaisse aucune autorité à sa parole et par conséquent, aucune valeur de promesse.

Or, cette valeur nous rappelle que c'est la parole qui porte le « sacré, la transcendance ».

L'une de mes constatations lors de mes dix années d'expérience en milieu pénitencier est le choc de la prise de conscience de l'autorité de la parole.

Les internés doutent du mot à cause du télescopage et du miroitement de l'espace et du temps.

III - la neutralité dans l'espace de médiation familiale :

Alors qu'elle est confrontée à un plus grand risque d'être entravée qu'ailleurs, la neutralité du médiateur familial l'amène à **traiter la parole comme un acte**, ce qu'elle est d'ailleurs, alors qu'avant, la parole était soit une arme, soit un brouillard ...

Elle va, par conséquent, permettre aux personnes détenues de créer une confiance dans leur propre parole :

- **La parole peut être digne de confiance.** C'est un événement qu'elles n'ont souvent jamais vécu, ou qui les a déçues. C'est une grande découverte.
-

- **Altérité réelle = autorité authentique.** Ce qui advient quand chacun admet que la parole de l'autre a une autorité : l'altérité réelle, laquelle peut alors dissiper les décalages et les insécurités de la fantasmatisation.
- **Donner -ou restituer- une portée symbolique à la parole,** voilà aussi ce que permet la médiation familiale: non seulement elle offre une autorité à la propre parole de la personne détenue mais aussi et, par conséquent, elle offre quelque chose de l'autorité de la loi et permet ainsi de ne plus la regarder en ennemie.
- **Engager l'avenir : la réinsertion.** L'effort de neutralité du médiateur familial contribue ainsi à aider, par exemple, la personne détenue et son conjoint à ne plus penser le passé ni l'avenir de la loi ni du juge. Ils redeviennent co-auteurs de la vérité de leur situation avec le concours, mais sans le secours ni la contrainte d'un tiers.
- **Rendre du crédit à l'écrit.** La confiance se restaure aussi à travers la parole écrite : elle y est tout aussi valable car la vérité du langage s'y trouve tout autant ; ex : dans la convention de médiation familiale signée. De plus, la parole écrite consacre l'autorité : ce n'est pas une parole comme une autre : elle est séparée du moment de l'échange sans perdre de sa valeur.

Ma conclusion...

Si la neutralité a, entre autres objectifs, celui de **cette prise de conscience et de confiance**, et si elle est couplée à l'impartialité, à la stricte confidentialité et à l'indépendance, alors il y aura libre adhésion et accès à une liberté fondamentale qui se repercutera dans les autres domaines.

Cette approche reste encore relativement neuve. Afin de développer une vision toujours plus féconde des problématiques de l'enfermement en relation avec les problématiques de restauration du lien familial, humain et social, j'ai créé un **groupe de réflexion**, où s'exerce le plus librement le croisement de regards multiples.

En effet là où le lien est radicalement rompu, là où l'autonomie d'action est interdite, la reconstruction par l'échange libre de la pensée et de la parole constitue un enjeu digne d'intérêt et d'implication. Une nécessité pour garder une capacité d'innovation.

L'absence de pouvoir du médiateur et sa neutralité sont ainsi l'avant et le revers d'une même posture, et les conditions de son intervention féconde.